



35^{ème} CONGRÈS
DE MÉDECINE
ET SANTÉ
AU TRAVAIL

5 AU 8 JUIN 2018

PALAIS DES CONGRÈS CHANOT

MARSEILLE



CONSTRUIRE



LA VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

....ENSEMBLE !



Cyril CASTEL
Infirmier Santé Travail GEST05

Gérald MAGALLON
Médecin du travail GEST05
Réfèrent régional EVREST en PACA Corse





35^{ème} CONGRÈS
DE MÉDECINE
ET SANTÉ
AU TRAVAIL

5 AU 8 JUN 2018

PALAIS DES CONGRÈS CHANOT

MARSEILLE



Sommaire en 2 temps

Les figures imposées

(textes, contexte et concepts de base)

- Le décret du 27 décembre 2016
- La notion d'objectif
- Les 4 principes éthique
- La loi du 20 juillet 2011
- La promotion de la santé
- La relation d'aide
- Le diagnostic infirmier
- La recommandation HAS sur le DMST
- Les indicateurs selon l'HAS
- L'organisation

Les figures libres

Le travail en groupe

- **Organiser le groupe : un animateur, un rapporteur**
- Répondre à chaque objectif dans l'esprit des textes
- **Prévoir les indicateurs de suivi et d'impact**
- Mise en commun des travaux des groupes

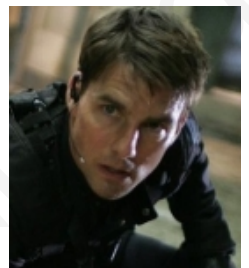
**La VIP !
Mais qu'est ce
donc ?**

Une question => un texte :

Le décret du 27 décembre 2016

*Ce décret prévoit les modalités du suivi individuel de l'état de santé du travailleur et notamment les modalités selon lesquelles s'exercent les visites initiales et leur renouvellement périodique en fonction du type de **poste**, des **risques professionnels** auxquels celui-ci expose les travailleurs, de l'**âge** et de l'**état de santé** du travailleur.*

Votre mission, si vous l'acceptez, sera de construire ensemble une VIP en prenant en compte les éléments qui vont suivre....





5 objectifs incontournables

« La visite d'information et de prévention dont bénéficie le travailleur est individuelle. Elle a notamment pour objet :

- 1°) **D'interroger le salarié sur son état de santé**
- 2°) **De l'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail**
- 3°) **De le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre**
- 4°) **D'identifier si son état de santé ou les risques auxquels il est exposé nécessitent une orientation vers le médecin du travail**
- 5°) **De l'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail. »**

Objectifs !
Une notion à préciser !

Objectif ou Objectifs ?

- L'objectif exprime ce que l'on veut faire. Il formule les orientations à poursuivre et se décline en une ou plusieurs actions.
- La notion d'objectif est **diverse**. Elle va de la définition politique de finalités globales aux choix d'objectifs instrumentaux liés à l'utilisation des moyens.
- Selon la place qu'ils occupent dans le dispositif de pilotage de la performance, ils sont :

Stratégiques :

- ✓ **Expriment de façon concrète la finalité et les effets recherchés**
- ✓ **Doivent être définis en nombre limité pour garantir la lisibilité et l'efficacité**
- ✓ **Doivent se décliner en objectifs opérationnels pour permettre l'évaluation**

Opérationnels :

- ✓ **Cible clairement identifiée**
- ✓ **Se décline en action définie en termes observables et mesurables**
- ✓ **Un « livrable » doit lui être associé**

Exemple du plan santé travail



Axe stratégique 1

Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention



Objectif opérationnel 1

Favoriser la culture de prévention

→ Action 1.1 • Évaluation des risques

→ Action 1.2 • Formation

→ Actions 1.3.5 • Information et communication

Objectif opérationnel 2

Agir en prévention primaire pour réduire l'usure professionnelle et la pénibilité

→ Action 1.6 • Outils de prévention

→ Action 1.7 • Conception

→ Action 1.8 • Offre de services

Objectif opérationnel 3

Mettre en œuvre la culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires

→ Actions 1.9-13 • Risque chimique

→ Actions 1.14-16 • Chutes

→ Actions 1.17-21 • Risques psychosociaux

→ Actions 1.22-24 • Risque routier professionnel

***De quels types
d'objectifs est il
question pour la VIP ?***



Les 4 principes éthique reconnus internationalement

- Le **principe d'autonomie** qui prescrit de faire participer l'individu (ou la collectivité d'individus telle l'entreprise) à toute décision le concernant. **Ainsi le salarié doit être acteur de sa santé et l'entreprise moteur de la prévention**
- Le **principe de bienfaisance** qui prescrit d'accomplir un bien reconnu comme tel par l'interlocuteur. **Ainsi la communication doit être un axe prioritaire de nos actions.**

Le **principe de non malfaisance** qui prescrit d'épargner toute souffrance inutile

- Le **principe d'équité** qui prescrit de bien répartir entre tous les actions du service. **Ce qui impose de les prévoir en fonction des besoins.**



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail. Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite.

Loi « révolutionnaire » de juillet 2011

➤ **Hiérarchisation des missions du SST** Article L 4622-2

1. **Construire dans la durée : « Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel »**
2. **Conseiller pour réduire les expositions et maintenir en emploi :**
3. **Suivi médical en fonction des risques de la pénibilité et de l'âge**
4. **Tracabilité des expositions et veille sanitaire**

➤ **Conduite de projet et contractualisation**

- **Equipe pluridisciplinaire animée et coordonnées par le médecin du travail**
- **Projet de service en fonction :**
 - **Des missions précisées au L4622-2**
 - **Des orientations des politiques nationales Plan Santé Travail III**
 - **Des réalités locales Plan Régional Santé Travail III**
- **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens**



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail. Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite.

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail. Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite.

Promotion de la santé : la charte d'Ottawa repris dans la stratégie nationale de santé 2018-2022

- **La promotion de la santé** a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit **pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.**
- La santé est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales, personnelles, et sur les capacités physiques.

• ... l'effort de promotion de la santé vise l'**équité** en matière de santé..... Cela suppose notamment que ceux-ci (les individus ou le groupe) puissent s'appuyer sur un **environnement favorable**, aient accès à l'**information**, possèdent dans la vie les aptitudes nécessaires pour faire les choix judicieux en matière de santé... »

→ **Notion d'empowerment**



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite sans la permission écrite de la Société Française de Médecine et Santé au Travail.



La relation d'aide

Recueillir, mais comment?

Relation d'aide et d'écoute, en santé au travail

C'est un mode de communication thérapeutique : un échange verbal – non verbal qui permet, grâce à un climat de confiance de mettre la personne face à sa réalité.

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite sans la permission écrite de la Société Française de Médecine et Santé au Travail. Toute reproduction même partielle est formellement interdite sans la permission écrite de la Société Française de Médecine et Santé au Travail.

La relation d'aide

Carl ROGERS (1902-1987)

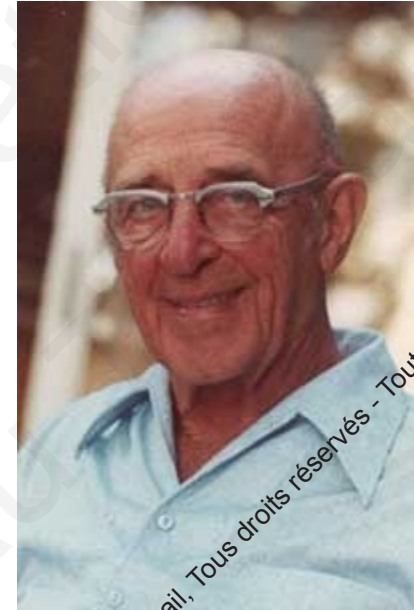
Psychologue clinicien

Mouvement de la
« *psychologie humaniste* »

Approche Centrée sur la Personne

**« tout individu possède un potentiel suffisant pour
gérer tous les aspects de sa vie. »**

Empathie – Ecoute – Non jugement



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite.

La relation d'aide



Relation d'aide et rôle propre infirmier :

Article R. 4311-2 Code de la santé publique

« Les soins infirmiers, préventifs (...) intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. (..)

...dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle (...). »

Diagnostics Infirmiers



Et lorsqu'il y a un problème relevé en entretien, que mettre en place ?

**Les diagnostics infirmiers :
vers l'utilisation du rôle propre en
santé au travail**



Diagnostics Infirmiers

Définition

Article R. 4311-1; 4311-2 du CSP

« Le diagnostic infirmier est l'énoncé d'un jugement clinique sur des réactions aux problèmes de santé présents et/ou potentiels, aux processus de vie d'une personne, d'une famille ou d'une collectivité. Les diagnostics infirmiers servent de base pour choisir les interventions de soins visant l'atteinte des résultats dont l'infirmière est responsable ⁴³ ».

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa
2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

MARJORY GORDON

Vision centrée sur le « prendre soin »

11 modes fonctionnels

- **perception et gestion de la santé**
- **nutrition et métabolisme**
- **élimination**
- **activité et exercices**
- **processus cognitifs et perceptifs**
- **sommeil et repos**
- **perception et conception du moi**
- **rôles et relations**
- **sexualité et reproduction**
- **adaptation et tolérance au stress**
- **valeurs et croyances**

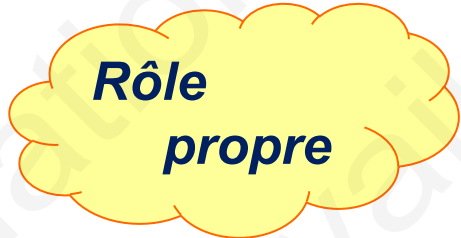




Diagnostics Infirmiers

Puis

Objectifs
Actions
Evaluations



Exemple : Perception et gestion de la santé

Diagnostic Infirmier	PERCEPTION ET GESTION DE LA SANTE Recherche d'un meilleur niveau de santé en lien avec les gestes et postures
Objectifs	Lui donner des infos sur les postions ergonomiques de travail par rapport à son poste
Actions	Sensibilisation au port de charge via la fiche de prévention. Lui explique comment se mettent en place les hernies discales via les mauvaises postures de travail
Evaluation	Semble sensible à mon message de prévention

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même



17 2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

Définition du Dossier Médical en Santé au Travail

- Le DMST peut être défini comme le lieu de recueil et de conservation des informations socio-administratives, médicales et professionnelles, formalisées et actualisées, **nécessaires aux actions de prévention individuelle et collective** en santé au travail, enregistrées, dans le respect du secret professionnel, pour tout travailleur exerçant une activité, à quelque titre que ce soit, dans une entreprise ou un organisme, quel que soit le secteur d'activité.
- Le DMST est tenu par le médecin du travail. **Il peut être alimenté et consulté par les personnels infirmiers du travail collaborateurs du médecin du travail**, sous la responsabilité et avec l'accord du médecin du travail, dans le respect du secret professionnel et dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de leur mission.

https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_757826/fr/le-dossier-medical-en-sante-au-travail



Objectifs du DMST

- **Aider le médecin du travail à apprécier le lien entre l'état de santé du travailleur d'une part et le poste et les conditions de travail d'autre part,** à proposer des mesures de prévention, à faire des propositions en termes d'amélioration ou d'aménagement du poste ou des conditions de travail et de maintien ou non dans l'emploi ;
- **Participer à la traçabilité des expositions professionnelles,** des informations et conseils de prévention professionnels délivrés au travailleur, des propositions en termes d'amélioration ou d'aménagement du poste ou des conditions de travail et de maintien ou non dans l'emploi.

[Critères qualité du DMST selon l'HAS](#)

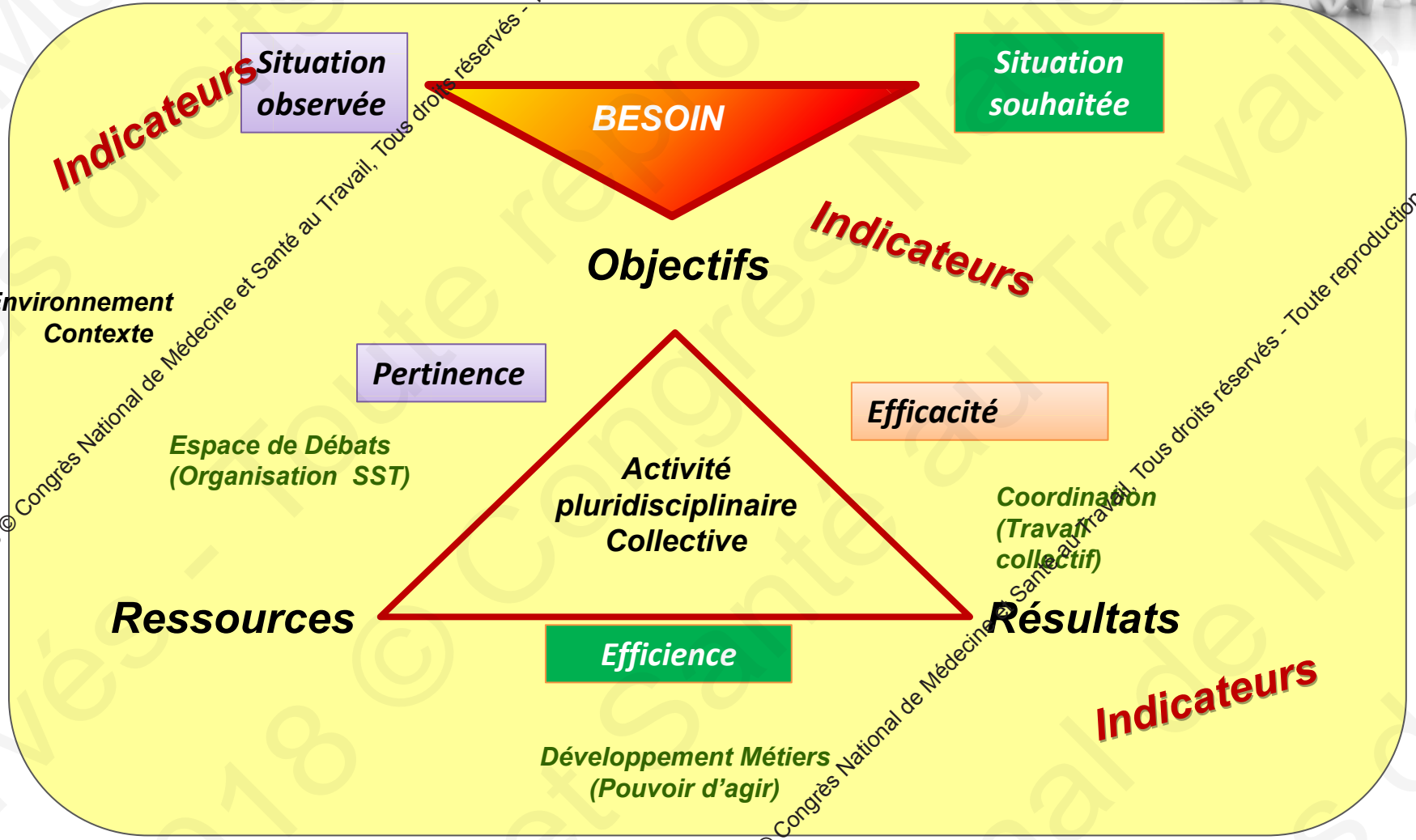


**Activité
Pluridisciplinaire
Collective? !**



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa



Indicateurs

Définitions

Qualités

= variable qui décrit un élément de situation ou une évolution d'un point de vue **quantitatif**

Acceptabilité

(simple, crédible, facile à élaborer, compréhensible)

Validité

(Reflet de ce qu'il mesure et identifie les problèmes à corriger)

Reproductibilité

(produit le même résultat dans les mêmes conditions)

Sensibilité et Spécificité.

Accessibilité !

Indicateurs

Moyens – Résultats

Moyens => permet de suivre l'avancement de l'action.

Résultats => permet d'apprécier l'impact de l'action

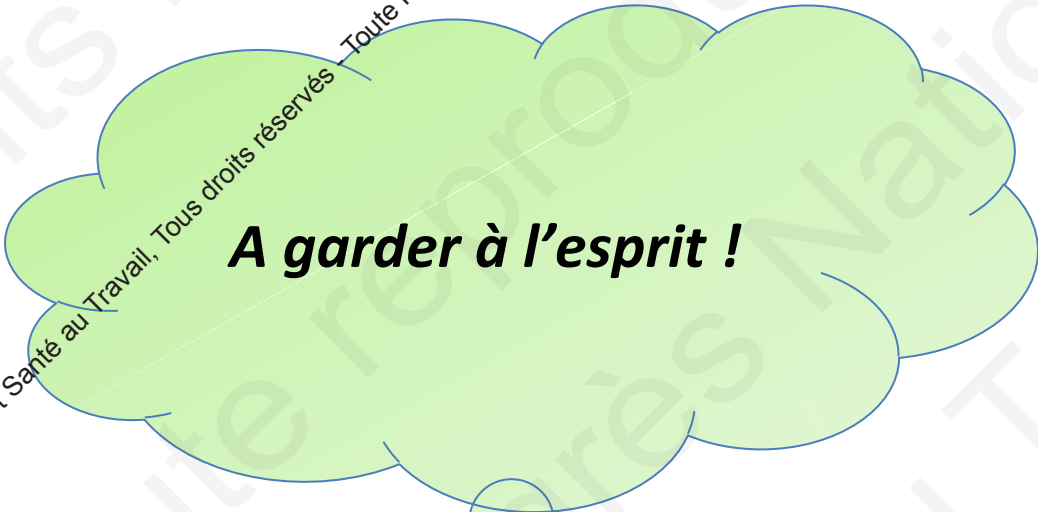
Efficacité - Efficience

Efficacité = rapport entre les résultats obtenus et les objectifs ou effets recherchés d'une action

Efficience = rapport entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même



A garder à l'esprit !



24 2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même



**" QUAND LE SAGE DÉSIGNE LA LUNE,
L'IDIOT REGARDE LE DOIGT."**

PROVERBE CHINOIS

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

**Construire et mettre en œuvre un plan d'action
= répondre à 4 questions !**

Où en est-on ?

Où voulons nous aller ... ensemble ?

Comment y va-t-on ?

Pour quels impacts ?



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même

26 2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

L'organisation : le QQOQCP !

Quoi ?

Qui ?

Où ?

Quand ?

Comment ?

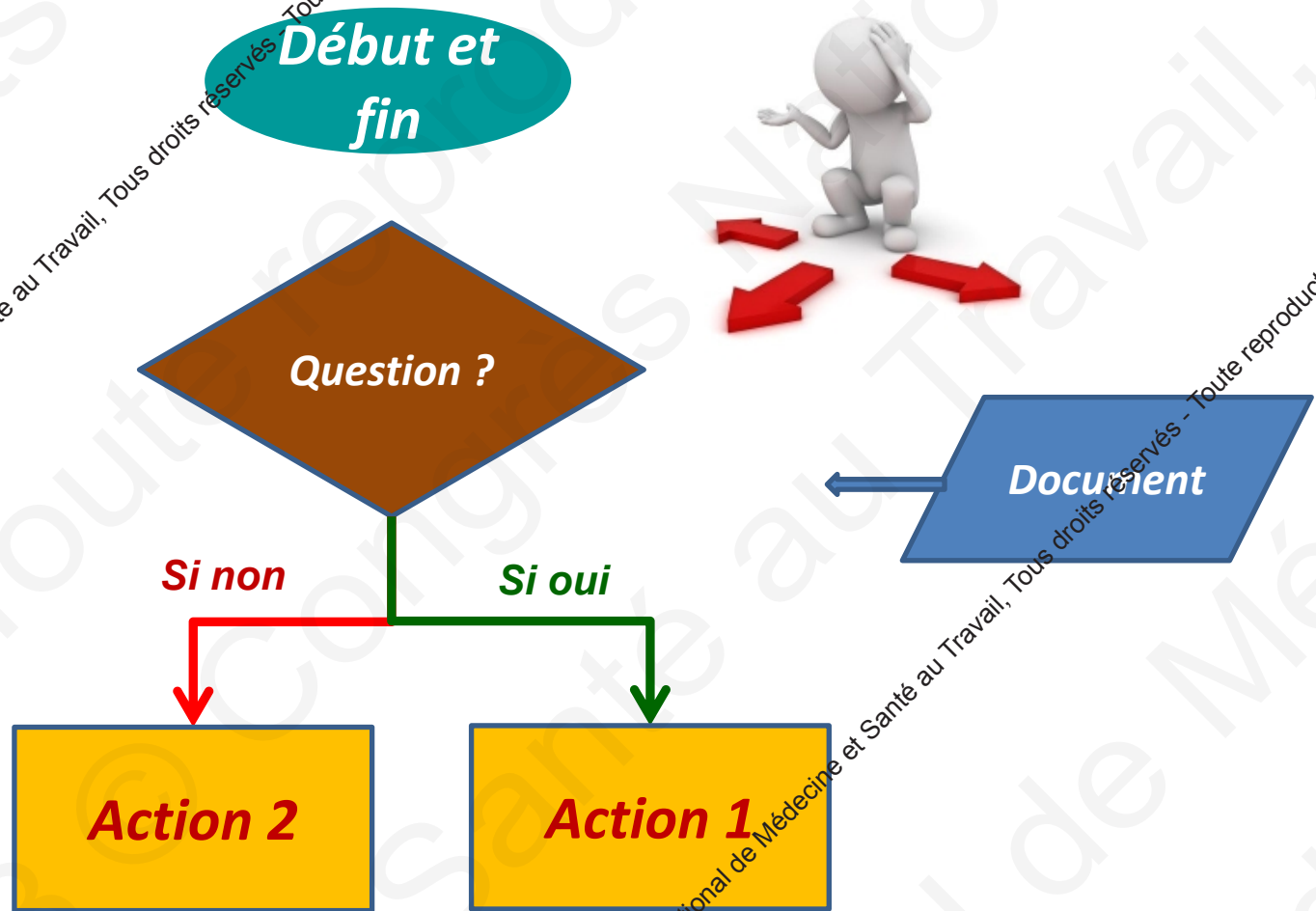
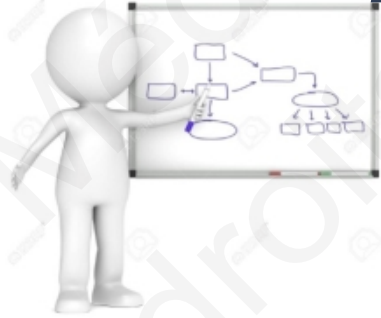
Pourquoi ?



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite.

27 2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite.

L'organisation : le logigramme



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

A vous !



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même pa

Les objectifs de la VIP : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

- A. Sensibiliser le salarié sur les moyens de prévention à mettre en œuvre compte tenu des risques auxquels il est exposé.
- B. S'assurer que le salarié connaît les risques auxquels il est exposé
- C. Promouvoir la vaccination contre la rougeole pour tous
- D. S'assurer de l'aptitude médicale du salarié à son poste
- E. Déterminer la date de la prochaine visite

La notion d'objectifs : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

- A. Un objectif peut être stratégique ou opérationnel
- B. Tout objectif opérationnel doit pouvoir être évalué
- C. Tout objectif stratégique doit pouvoir être évalué
- D. La place des objectifs dans le dispositif de pilotage détermine s'ils sont stratégiques ou opérationnels
- E. Les objectifs décrits par la réglementation pour la VIP sont des objectifs opérationnels

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail. Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite.

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail. Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite.

Les objectifs de la VIP : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

- A. Sensibiliser le salarié sur les moyens de prévention à mettre en œuvre compte tenu des risques auxquels il est exposé.
- B. S'assurer que le salarié connaît les risques auxquels il est exposé
- C. Promouvoir la vaccination contre la rougeole pour tous**
- D. S'assurer de l'aptitude médicale du salarié à son poste**
- E. Déterminer la date de la prochaine visite

La notion d'objectifs : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

- A. Un objectif peut être stratégique ou opérationnel
- B. Tout objectif opérationnel doit pouvoir être évalué
- C. Tout objectif stratégique doit pouvoir être évalué**
- D. La place des objectifs dans le dispositif de pilotage détermine s'ils sont stratégiques ou opérationnels
- E. Les objectifs décrits par la réglementation pour la VIP sont des objectifs opérationnels

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est formellement interdite sans la permission écrite de l'éditeur.

La promotion de la santé : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

- A. La notion de promotion de la santé a été définie sur le plan international en 1986 par la charte d'Ottawa
- B. La promotion de la santé consiste à demander au salarié de respecter les principes de prévention
- C. Les principes d'autonomie et d'équité présents dans les principes éthiques des professionnels de santé sont conformes au concept de promotion de la santé
- D. Le suivi médical des salariés par le canal d'une VIP utilise le concept de promotion de la santé.
- E. La stratégie nationale de santé s'appuie sur le concept de promotion de la santé

La relation d'aide : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

- A. Les infirmiers sont formés à la relation d'aide.
- B. La relation d'aide permet un accompagnement efficace pour rendre les salariés acteurs de leur santé.
- C. La relation d'aide est basée sur le principe que tout individu possède un potentiel suffisant pour gérer tous les aspects de sa vie.
- D. La relation d'aide s'appuie exclusivement sur le verbal
- E. La notion de relation d'aide est très utile dans le cadre de la VIP

La promotion de la santé : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

- A. La notion de promotion de la santé a été définie sur le plan international en 1986 par la charte d'Ottawa
- B. La promotion de la santé consiste à demander au salarié de respecter les principes de prévention**
- C. Les principes d'autonomie et d'équité présents dans les principes éthiques des professionnels de santé sont conformes au concept de promotion de la santé
- D. Le suivi médical des salariés par le canal d'une VIP utilise le concept de promotion de la santé.
- E. La stratégie nationale de santé s'appuie sur le concept de promotion de la santé

La relation d'aide : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

- A. Les infirmiers sont formés à la relation d'aide.
- B. La relation d'aide permet un accompagnement efficace pour rendre les salariés acteurs de leur santé.
- C. La relation d'aide est basée sur le principe que tout individu possède un potentiel suffisant pour gérer tous les aspects de sa vie.
- D. La relation d'aide s'appuie exclusivement sur le verbal**
- E. La notion de relation d'aide est très utile dans le cadre de la VIP

Le diagnostic infirmier : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

- A. Un infirmier n'a pas le droit au diagnostic
- B. Le diagnostic infirmier fait parti du rôle propre de tout infirmier.
- C. Le diagnostic infirmier est une écriture standardisée qui permet de tracer une problématique d'un salarié
- D. Le diagnostic infirmier permet de tracer les actions de prévention réalisées au cours d'une VIP.
- E. La relation d'aide permet d'alimenter le diagnostic infirmier

Le diagnostic infirmier : cocher les affirmations qui vous semblent exactes

A. Un infirmier n'a pas le droit au diagnostic

B. Le diagnostic infirmier fait parti du rôle propre de tout infirmier.

C. Le diagnostic infirmier est une écriture standardisée qui permet de tracer une problématique d'un salarié

D. Le diagnostic infirmier permet de tracer les actions de prévention réalisées au cours d'une VIP.

E. La relation d'aide permet d'alimenter le diagnostic infirmier